

# Annonce

## COUPE INTERREGIONALE SOLOS 2024

Une compétition Nationale de Danse sur Glace

ouverte aux clubs affiliés à la

Fédération Française des Sports de Glace

Organisée par

**l'ACADEMIE DES SPORTS DE GLACE DIJON - BOURGOGNE**

**du 20 au 21 avril 2024**

à

**DIJON**

Sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace  
et de la

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



**CSN**  
**DANSE**  
**SUR GLACE**



## 1. REGLEMENTATION

Se rapporter aux différentes communications éditées à cet effet sur le site de la Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace.

Cette Annonce ainsi qu'un résumé des principales Règles et Communications sont disponibles sur le site [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

### DONNEES TECHNIQUES

#### 1.1 LIEU

Patinoire municipale

Patinoire couverte avec une piste de glace de 56 m x 26 m

Adresse : 1BD TRIMOLET 21000 DIJON

Tel : 09 83 44 65 86

#### 1.2 CONTENU DES EPREUVES

Se référer au règlement intérieur édité sur le site [www.csndg.org](http://www.csndg.org) règle 3.4.2 ainsi qu'à la communication n° 320

## 2. INSCRIPTIONS

### 2.1 PROCEDURE D'INSCRIPTION DES COMPETITEURS

A effectuer du 19 au 23 mars 2024 (com 348).

Le Formulaire d'Inscription électronique, disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

Par courrier électronique à : [competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org) et [tresorier@csndg.org](mailto:tresorier@csndg.org) accompagné obligatoirement de l'avis de virement bancaire correspondant aux frais d'inscription.

**Tout envoi non accompagné de l'avis de virement ne sera pas pris en compte, retardant la prise en compte de l'inscription avec les risques de pénalité inhérents.**

*(Afin de pouvoir réaliser le virement dans les temps impartis, le club inscripteur devra prendre en compte pour certaines banques le délai de création du bénéficiaire)*



Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).  
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

12135	00300	08774313842	23	CE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
c/éfab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

#### IBAN

FR76	1213	5003	0008	7743	1384	223
------	------	------	------	------	------	-----

#### BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	2	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DIJON VALMY  
52 A AVENUE FRANCOISE GIROUD  
21000 DIJON  
TEL : 08.20.33.22.11

Intitulé du compte A S G DIJON BOURGOGNE  
PATINOIRE MUNICIPAL  
1 BOULEVARD TRIMOLET  
21000 DIJON

### 2.2 FRAIS D'INSCRIPTION

Selon la Communication n° 337, les droits d'inscription sont de 60 € par patineur.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un patineur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

## 2.3 DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

## 3. DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

La désignation est faite selon la procédure prévue par la CFOA.

La date et le lieu des réunions d'Officiels d'Arbitrage sont programmés et indiqués dans les horaires de la Compétition.

La distribution des Officiels d'Arbitrage pour les différentes catégories et épreuves de la Compétition sera déterminée par le Juge Arbitre Principal.

## 4. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT (COMMUNICATION CSNDG « PRISE EN CHARGE ... »)

Se référer à la communication CSNDG n°345

## 5. ENTRAINEMENTS

Les entraînements sont programmés et indiqués dans les horaires prévisionnels de la compétition.

## 6. FEUILLE SACEM / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME / MUSIQUES

### 6.1 FEUILLE SACEM

Une liste des titres, compositeurs et orchestres de la musique utilisée pour les Danses Imposées et la Danse Libre ou Interprétation doit être indiquée pour chaque patineur dans le Formulaire de Musiques SACEM et envoyée à [asgdb@bbox.fr](mailto:asgdb@bbox.fr) aux mêmes dates que l'inscription, **soit avant le 23/03/2023**.

### 6.2 FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Envoyer les éléments de programme (ou modifications) **du 16 au 23 Février 2024** via la plateforme [ppc.csndg.org](http://ppc.csndg.org) selon la com 349.

Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Intérieur.

En se connectant à l'adresse [ppc.csndg.org](http://ppc.csndg.org), le correspondant club ou l'entraîneur pourra déposer (ou modifier) les feuilles de programmes de ses compétiteurs (**accès «entraîneur»**).

**A la 1<sup>ère</sup> connexion, créer un compte avec un mot de passe (1 seul accès par club).**

Après acceptation de l'administrateur, les éléments de programme (Danses libres Solos) peuvent être insérés pour chaque patineur licencié.

### 6.3 MUSIQUES

A envoyer les fichiers de musique (format mp3 de grande qualité) par wetransfer

**avant le 19 /04/2024** à : [musiques@csndg.org](mailto:musiques@csndg.org)

Pour la nomenclature, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication **346**.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée

## **7. HOTEL OFFICIEL**

**Nom : Campanile Dijon Congrès Clémenceau**  
**Adresse : 16 AV.Raymond Poincaré 21000 Dijon**  
**Tél. : 03 80 71 10 56**  
**Mail : campanile-dijon-clemenceau.com**

Des informations concernant les hôtels pour les patineurs, les entraîneurs et les accompagnateurs peuvent être fournies par :

**L'Office de Tourisme de Dijon**  
**Adresse : 11 rue Des Forges 21000 Dijon**  
**Tél. : 03 80 44 11 44**

## **8. ACCREDITATION**

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants et devra être effectuée avant le tirage au sort de la première épreuve.

L'accréditation ne peut être fournie qu'en échange des :

- Clés USB des musiques de secours,
- Feuille de Contenu de Programme (règle 3.3.1.2) si elle a été modifiée ou n'a pas encore été fournie,
- Tout document demandé par le Délégué Technique

## **9. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE**

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort électronique(Règle 3.5.5.b.).

L'ordre de passage pour la Danse Libre ou Danse d'Interprétation sera l'ordre inverse du classement du combiné des 2 danses imposées.

## **10. RESULTATS**

Afin de contribuer à la sobriété écologique (et énergétique),

- le livret d'accueil sera publié en PDF et disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) et sur l'application **Sportity**.
- Horaires, ordres de passage, résultats et infos de dernière minute seront également disponibles via l'**application Sportity**. Les détails des résultats (judges scores) seront disponibles dès la fin de la catégorie.
- Le code d'accès de la compétition sera connu dans la semaine précédent la compétition.

## **11. CEREMONIE DES RECOMPENSES**

Tous les patineurs seront tous annoncés et récompensés.

## **12. ASSURANCE / RESPONSABILITES**

L'Organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les patineurs et les Officiels d'Arbitrage.

## **13. DISCUSSION TABLE RONDE**

Une Discussion Table Ronde pour les Juges aura lieu après les épreuves.

## **14. INFORMATIONS**

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

### **Délégué Technique**

Annie MANCEAUX

Tél. : 06 83 21 30 43

Mail : [competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org)

### **Organisateur**

Club : **ASGDB**

Président : **Corinne Aubertin**

Adresse : **1 BD Trimolet 21000 Dijon**

Tel : **06 88 57 14 92**

Mail : [asgdb@bbox.fr](mailto:asgdb@bbox.fr) et [corinne.aubertindl@gmail.com](mailto:corinne.aubertindl@gmail.com)

### **Nom et coordonnées du responsable accueil Officiels :**

Nom : **Corinne Aubertin**

Tel : **06 88 57 14 92**

Mail : [asgdb@bbox.fr](mailto:asgdb@bbox.fr) et [corinne.aubertindl@gmail.com](mailto:corinne.aubertindl@gmail.com)

### **Nom et coordonnées du responsable accueil Compétiteurs :**

Nom : **Corinne Aubertin**

Tel : **06 88 57 14 92**

Mail : [asgdb@bbox.fr](mailto:asgdb@bbox.fr) et [corinne.aubertindl@gmail.com](mailto:corinne.aubertindl@gmail.com)

## **15. HORAIRES PREVISIONNELS**

samedi 20 avril : **compétition Danse Imposée**

samedi 20 avril : **entraînement officiel** danse Libre ou danse d'Interprétation

Dimanche 21 avril : **compétition Danse Libre**

Les horaires définitifs de la Compétition et des entraînements seront publiés sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) au plus tard 2 semaines avant le début de la compétition.